

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 23 septembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 21 – Philippe BARTHELEMY, Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Frédéric CARANTA, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Juliette GRIMA, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Christophe ROSSET, Gilles ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Michel SCHELLER, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux,

Pouvoirs : 4 Francis MONNI à Martine LAURE, Yvette ROUX à Hubert MONNIER, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Virginie SERRA-SIEFFERT à Juliette GRIMA,

Absents : 2 - Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI,

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Le marché public d'entretien du littoral et des plages de la Commune arrive à échéance prochainement. Aussi, en application du Code de la Commande Publique, une procédure de mise en concurrence par appel d'offres ouvert a été mise en œuvre.

Ce marché porte sur les prestations de nettoyage et d'entretien des plages et du littoral, la préparation initiale des plages, la collecte, l'entretien et le remplacement des poubelles affectées aux plages ainsi que le nettoyage des plaquettes du port de plaisance de Port-Grimaud.

À cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 25 mai 2022 aux journaux d'annonces légales BOAMP et JOUE pour parution le 27 mai 2022.

L'avis a également été publié sur les sites internet de la ville et sur www.marches-publics.info. Le dossier de consultation était mis à disposition des opérateurs économiques sur le profil acheteur www.achatpublic.com avec remise des plis dématérialisés.

Au terme de la procédure, la Commission d'Appels d'Offres, réunie en séance du 30 août 2022, a attribué le marché à la société Provence Environnement sise à Grimaud, dont l'offre répond techniquement et économiquement aux besoins de la collectivité.

Le montant global et forfaitaire annuel de la prestation est fixé à 185 269 € HT auquel s'ajoute la possibilité de prestations supplémentaires exceptionnelles dans la limite de 30 000 € HT par an. Le marché sera conclu pour une durée initiale de 2 ans reconductible annuellement quatre fois.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique - parties marchés publics,
Vu la décision de la commission d'appels d'offres en date du 30 août 2022,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le marché public de services portant sur l'entretien des plages et du littoral attribué à la société Provence Environnement, dans les conditions définies ci-avant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché dont l'acte d'engagement demeurera annexé à la présente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Alain BENEDETTO.

Délibération N° 2022/11/100

Marché public d'entretien des plages et du littoral –
autorisation de signature